

ARBORICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de **santé**
du végétal
ÉCOPHYTO



G.R.C.E.T.A.
de Basse Durance



Bulletin n° 12 / 2013
Mercredi 5 juin 2013

Faits marquants :

Cerisier :

- **Développement végétatif** : stade J à récolte
- **Drosophila suzukii** : vol en augmentation sensible

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

- Animatrice Filière Pomme/Poire** : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère),
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)
- Animatrice Filière Cerise** : Emmanuelle FILLERON (Ch. d'Agri. de Vaucluse/Domaine Expérimental La Tapy),
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)
- Animateur Filière Prune** : Laurent POULET (GRCETA de Basse Durance),
Suppléant : Nicolas Vaysse (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR :

Chambres d'Agriculture de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence,
CIRAME, GRCETA Basse Durance, CETA Cavaillon, CETA Terroir de Crau,
OP SICA Edelweiss, OP Vergers de Beauregard, OP Alpes Coop Fruits, OP COPEBI, SICA Pom'Alpes,
Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur André PINATEL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENTS FILIÈRES ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN
POMME-POIRE : Myriam BERUD - tel : 04 90 59 29 00
SEA La Pugère - m.berud@lapugere.com
CERISE : Emmanuelle FILLERON - tel : 04 90 62 69 34
Domaine Expérimental La Tapy - efilleron@domainelatapy.com
PRUNE : Laurent POULET - tel : 04 90 92 26 90
GRCETA Basse Durance - laurent.poulet@grceta.fr



CERISIER

Bulletin n° 12 / 2013
Mercredi 5 juin 2013

Secteur Basse Durance :

✦ DEVELOPPEMENT VEGETATIF



Stade J



Début véraison



Mi-véraison



Maturité

Stades J à récolte, selon les variétés et les zones géographiques.

VARIETES	Burlat	Folfer	Summit, Nap.	Belge
STADE PHENO.	Couleur 3 à récolte	Mi-véraison à couleur 3	Début à mi-véraison	J à début véraison

✦ DROSOPHILA SUZUKII

Les captures de *D. suzukii* sont quasiment généralisées sur le réseau de piégeage. Leur nombre a tendance à augmenter sur certaines parcelles. Peu de dégâts signalés dans le Vaucluse ; présence de dégâts dans le Gard ou l'Est du Vaucluse sur vergers et arbres non traités.

Nombre d'individus de *Drosophila suzukii* capturés dans les pièges du réseau.

Localisation des pièges	14-21-mai	22-28-mai	29mai-4juin
APT	-	0	0
AVIGNON	26	36	145
BEAUMONT DU VENTOUX	1	0	0
BONNIEUX	0	0	0
CARBRIERES D'AVIGNON	5	5	5
CARPENTRAS - AB	1	6	39
CARPENTRAS - Pe.	4	26	34
L ISLE SUR LA SORGUE	2	2	-
LA MOTTE D'AIGUES	4	4	5
MALAUCENE	1	4	0
MALEMORT DU COMTAT.1	-	-	0
MALEMORT DU COMTAT.2	2	19	3
MAZAN	3	4	5
MODENE	-	-	-
MORMOIRON	5	5	20
NOVES	4	3	-
PERNES LES FONTAINES	11	50	33
VENASQUE.1	0	0	0
VENASQUE.2	-	-	-
VENASQUE.3	10	12	0

Estimation du risque : Vigilance ! le risque est présent dès lors que l'insecte est présent en quantité importante dans les vergers et à l'approche de la maturité des cerises.

N.B. Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.